

DOSSIER DE PRESSE PEFC FRANCE

2018



PEFCTM
10-1-1

Promouvoir
la gestion durable
de la forêt





SOMMAIRE

- P03** Promouvoir la gestion durable de la forêt
- P04** Pourquoi gérer les forêts durablement ?
- P07** La certification PEFC en forêt et pour les entreprises
- P09** L'organisation et le fonctionnement de PEFC
- P10** Le nouveau schéma de certification forestière de PEFC France



➤ PROMOUVOIR LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT

PEFC est une ONG internationale qui œuvre depuis 1999 pour préserver les forêts de France et du monde. Soutenue par des associations de protection de la nature, les pouvoirs publics et les acteurs de la filière forêt-bois-papier, PEFC inscrit la forêt dans le développement durable en bénéficiant :

➤ à l'environnement : une forêt gérée durablement est une réserve de biodiversité, un capteur de CO₂, mais aussi un régulateur du climat ;

➤ aux citoyens : la forêt est un lieu de promenade, mais aussi un lieu de vie pour les populations autochtones ;

➤ à l'économie : à travers une exploitation raisonnée, la forêt crée de l'activité dans le respect de ses capacités de production.

L'ambition de PEFC est de préserver les forêts, de garantir le respect de ceux qui y vivent, y travaillent et s'y promènent, mais aussi de pérenniser la ressource forestière pour répondre aux besoins en bois de l'Homme aujourd'hui et pour l'avenir.

La force de PEFC réside, aussi bien au niveau international que local, dans l'implication de toutes les parties prenantes concernées

par la gestion durable de la forêt : du propriétaire forestier au distributeur en passant par les entreprises de transformation et les usagers de la forêt.

Apposé sur un produit en bois ou à base de bois comme le papier, le label PEFC apporte la garantie au consommateur que le produit qu'il achète est issu de sources responsables et qu'à travers son acte d'achat, il participe à la gestion durable des forêts.



Promouvoir
la gestion durable
de la forêt

➤ POURQUOI GÉRER LES FORÊTS DURABLEMENT ?

Face à la progression de la déforestation, la gestion durable des forêts est une nécessité. Une forêt gérée durablement est une forêt :

- **qui respecte et maintient sa biodiversité ;**
- **dont les sols et les eaux sont respectés ;**
- **qui est en bon état sanitaire et se renouvelle ;**
- **qui produit du bois.**

Pourquoi PEFC s'est-il développé ?

Dans le sillage des grandes conférences environnementales des années 1990¹, la filière forêt-bois-papier prend conscience de la nécessité d'une gestion raisonnée et durable de la forêt dans ses approvisionnements. La filière se mobilise et donne naissance en 1999 au Programme Européen

des Forêts Certifiées (PEFC).

Système européen lors de sa création, PEFC devient en 2001 un système mondial et change de nom pour devenir le Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes). Il est représenté par PEFC Council (PEFCC), Organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif.

Avec près de 50 pays membres et 313 millions d'hectares de forêt certifiés, PEFC continue à faire progresser la certification forestière dans toutes les régions du monde, notamment celles où la préservation de la ressource forestière est un enjeu majeur.

Les missions de PEFC sont de :

- **définir des règles et critères de gestion forestière durable** applicables à ceux qui cultivent, récoltent, transforment

et commercialisent le bois (propriétaires, exploitants et entreprises) ;

- **les faire appliquer ;**
- **contrôler et vérifier leur bonne application de manière indépendante ;**
- **garantir de manière documentée et transparente que les exigences spécifiées sont respectées.**

Ainsi, la certification PEFC consiste à **dire ce que l'on fait en matière de gestion forestière durable, faire ce que l'on dit, le contrôler et le prouver.**



QUELQUES ENGAGEMENTS DE PEFC EN FORÊT

- favoriser la diversité des essences ;
- assurer un renouvellement régulier de la forêt par la régénération naturelle et/ou par la plantation ;
- préserver les sols, la faune, la flore, les habitats et les zones humides ;
- ne pas utiliser de fertilisants ou des produits phytopharmaceutiques (herbicides, insecticides, etc.) ;
- ne pas recourir aux OGM ;
- surveiller la santé et la vitalité de la forêt ;
- lors des coupes et travaux, s'informer et informer ses prestataires sur la sensibilité des sols et prendre des mesures nécessaires pour les préserver.

En savoir plus sur les règles de gestion durable pour la France métropolitaine : <https://www.pefc-france.org/media/2017/09/03-PEFC-FR-ST-1003-1-2016-regles-de-la-gestion-forestiere-durable-exigences-pour-la-france-metropolitaine.pdf>

PEFC EN FRANCE ET DANS LE MONDE



EN FRANCE

N°1 - 1^{ÈRE} CERTIFICATION FORESTIÈRE (ha)

PLUS DE 8,2 MILLIONS D'HECTARES DE FORÊT CERTIFIÉS PEFC EN FRANCE MÉTROPOLITAINE ET GUYANE

PLUS DE 69 000 PROPRIÉTAIRES FORESTIERS ADHÉRENTS

PLUS DE 3 000 ENTREPRISES DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS-PAPIER

1/3 DE LA FORÊT FRANÇAISE CERTIFIÉE



DANS LE MONDE

N°1 - 1^{ÈRE} SOURCE DE BOIS CERTIFIÉ DANS LE MONDE (ha)

313 MILLIONS D'HECTARES DE FORÊTS SONT CERTIFIÉS PEFC

49 PAYS MEMBRES RÉPARTIS SUR TOUS LES CONTINENTS

PLUS DE 18 700 ENTREPRISES CERTIFIÉES PEFC À TRAVERS LE MONDE

2/3 DES SURFACES CERTIFIÉES

Qui sont les acteurs de PEFC ?

PEFC symbolise l'engagement de l'ensemble des acteurs concernés par la protection et la gestion des forêts :

➤ **le propriétaire forestier** qui gère et cultive sa forêt selon les règles de gestion forestière durable PEFC ;

➤ **l'exploitant forestier** qui récolte, transporte et/ou façonne le bois selon les règles d'exploitation raisonnée PEFC ;

➤ **les entreprises de la filière bois-papier** qui fabriquent et commercialisent des produits en bois ou à base de bois selon les règles de traçabilité PEFC ;

➤ **le distributeur** qui met sur le marché des produits certifiés PEFC dans le respect des règles d'utilisation de la marque et de communication PEFC.



Pourquoi choisir des produits certifiés PEFC ?

Selon une étude menée en 2017 par le cabinet Greenflex², **71 % des Français se déclarent concernés par la consommation responsable, soit 10 points de plus qu'en 2016.** Dans ce contexte, les produits durables et certifiés sont plébiscités : **pour 60 % des Français, les choisir est une manifestation au quotidien de leur engagement.**

Matériau du quotidien, le bois n'est pas une ressource inépuisable. **La marque PEFC répond aux préoccupations des consommateurs, mais aussi des acheteurs publics et privés pour les produits en bois ou à base de bois.** De nombreux produits portent la marque PEFC, comme :

- > des magazines ou des livres ;
- > de la papeterie et des fournitures scolaires ;
- > des meubles ;
- > des constructions en bois ;
- > des ustensiles de cuisine, des jouets en bois, etc.



> LA CERTIFICATION PEFC EN FORÊT ET DANS LES ENTREPRISES

La certification PEFC repose sur la mise en place d'une traçabilité du bois, depuis la forêt jusqu'au produit fini à travers deux mécanismes complémentaires.



La certification forestière

Elle atteste de la gestion durable de la forêt et du respect de ses fonctions environnementales, sociétales et économiques. Elle garantit **l'application de règles strictes par tous les intervenants en forêt (propriétaires, exploitants et entrepreneurs de travaux forestiers).** Ces règles comportent des exigences sur le renouvellement et la régénération naturelle de la forêt, sur le maintien de sa diversité, sur le respect de la flore, de la faune, des sols, de l'eau et des paysages, et sur les conditions de travail des intervenants en forêt.

La certification de la chaîne de contrôle PEFC

Elle est délivrée aux entreprises par un organisme certificateur indépendant. Elle consiste à suivre les bois certifiés depuis la forêt, et tout au long de la chaîne de transformation et de commercialisation, pour aboutir en bout de chaîne à un produit fini certifié PEFC. À chaque étape, le bois certifié utilisé doit être clairement identifiable dans les stocks et sur les documents commerciaux des entreprises.

La chaîne de contrôle concerne tous les maillons de la production, de la récolte du bois jusqu'à la commercialisation du produit en bois ou à base de bois (tel que le papier par exemple). Achats et ventes sont ainsi contrôlés et tracés, pour assurer au consommateur final une fiabilité maximale.

CERTIFICATION

LES ÉTAPES DE LA CERTIFICATION PEFC



1
FORÊT
RÈGLES DE GESTION
FORESTIÈRE DURABLE



2
EXPLOITATION
RÈGLES DE GESTION
FORESTIÈRE DURABLE



3
COMMERCIALISATION
ET TRANSFORMATION
RÈGLES DE CHAÎNE
DE CONTRÔLE



4
MISE SUR LE MARCHÉ
DU PRODUIT FINI

CONTRÔLES

Les contrôles

Pour assurer la fiabilité et la crédibilité du système PEFC, chaque maillon de la chaîne de certification (propriétaires forestiers, exploitants forestiers et entreprises de la filière forêt-bois-papier) fait l'objet de contrôles sur la bonne application des règles PEFC.

Les propriétaires forestiers

Ils font l'objet de contrôles réguliers selon des règles d'échantillonnage reconnues par la puissance publique (COFRAC).

Les exploitants forestiers

Ils font l'objet de deux types de contrôles :

- un contrôle au titre du respect des règles de gestion forestière durable PEFC par le

bureau PEFC de la région dans laquelle l'entreprise d'exploitation a son siège social, selon un taux de contrôle de 10 % du nombre d'exploitants certifiés par an ;

- un contrôle annuel au titre du respect des règles de chaîne de contrôle PEFC effectué par l'organisme certificateur indépendant.

À l'issue de ces contrôles, si les règles de gestion forestière durable PEFC sont bien respectées, le propriétaire poursuit son engagement dans PEFC et le certificat de l'exploitant est maintenu. En cas de non-conformité, le contrôleur fixe un délai pour prendre les mesures correctives nécessaires. En cas de non-conformité grave ou d'absence de mise en place des mesures correctives demandées, le propriétaire ou l'exploitant forestier est exclu du système PEFC.

Les entreprises

En entreprise, la certification PEFC est délivrée par un organisme certificateur indépendant agréé par PEFC et accrédité par la puissance publique (COFRAC). L'entreprise certifiée PEFC est ensuite contrôlée annuellement par son organisme certificateur sur le respect des règles de chaîne de contrôle et d'utilisation de la marque PEFC.

CHAÎNE DE CONTRÔLE



➤ ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE PEFC

Le développement de la certification PEFC en France repose sur 3 niveaux d'actions.

Au niveau international : PEFC Council

Organisation internationale Non Gouvernementale à but non lucratif qui a 4 grandes missions.



PEFC Council (ou PEFC) est représenté dans chaque pays membre par une association nationale, telle que PEFC France.

Au niveau national : PEFC France

PEFC France est une association loi 1901 avec pour missions de :

- promouvoir la gestion forestière durable PEFC en France ;
- élaborer et valider les règles de gestion forestière durable PEFC en France en adéquation avec les problématiques et les spécificités forestières françaises, et en conformité avec les métastandards internationaux PEFC ;
- élaborer et valider les règles d'accès à la certification et les règles de fonctionnement du système.

L'ensemble de ces règles constitue le schéma français de certification forestière PEFC.

PEFC France est organisé en trois collèges, ce qui permet l'implication de tous les acteurs concernés par la gestion durable des forêts : propriétaires forestiers, entreprises et société civile. Chaque collège a le même poids au sein des instances de PEFC France. Seules des organisations professionnelles ou des associations peuvent être membres de PEFC France et participer à sa gouvernance (et non des entreprises ou des personnes individuelles), afin de garantir la prise en compte de l'intérêt général d'une profession ou d'un groupe de personnes (et non des intérêts particuliers).

Les 3 collèges

➤ **Le collège des propriétaires et gestionnaires forestiers** : il représente les propriétaires et gestionnaires de forêts publiques et privées. Centre National de la Propriété Forestière, Fédération des Forestiers Privés de France, Office National des Forêts...

➤ **Le collège des entreprises** : il rassemble les entreprises de la filière forêt-bois-papier. Fédération Nationale du bois, Le Commerce du Bois, Fédération Nationale Entrepreneurs des Territoires...

➤ **Le collège des usagers de la forêt** : il réunit les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et des membres de la société civile engagés pour la préservation de la forêt et pour développer sa dimension d'accueil du public. France Nature Environnement, Fédération Nationale des Sociétés des Amis des Forêts, Assemblée des Départements de France...

Au niveau régional : les bureaux régionaux PEFC

En France, PEFC est présent à travers 9 bureaux régionaux certifiés et contrôlés par un organisme certificateur indépendant. Leurs missions sont de :

- faire adhérer les propriétaires forestiers, les exploitants forestiers et les entrepreneurs de travaux forestiers à la certification forestière PEFC ;
- les accompagner dans la bonne application des règles de gestion forestière durable PEFC ;
- les contrôler sur le respect de ces règles ;
- promouvoir la gestion forestière durable au niveau local.

➤ LE NOUVEAU SCHÉMA DE PEFC FRANCE

Le nouveau schéma de PEFC France est entré en vigueur le 1^{er} juin 2017 pour la période 2017-2022.

Qu'est-ce qu'un schéma de certification forestière ?

Chaque pays membre de PEFC développe ses propres règles de gestion forestière, d'accès à la certification et de fonctionnement, en conformité avec les exigences définies par PEFC International (appelées méta-standards³). L'ensemble de ces règles constituent un schéma national de certification qui s'applique aux personnes et/ou organismes qui s'engagent dans PEFC, et qui est ensuite révisé tous les cinq ans dans un objectif d'amélioration continue.

Un an de concertation avec les parties prenantes de PEFC France

Ce nouveau schéma français est le résultat d'un travail entre toutes les structures ayant un lien avec la forêt et la filière forêt-bois-papier en France, reconnaissant PEFC, et ayant la volonté de participer au développement de la certification PEFC :

- ceux qui cultivent et produisent le bois ;
- ceux qui transforment et commercialisent le bois et les produits à base de bois ;
- les usagers de la forêt, comme les associations de protection de la nature, de chasseurs, de randonneurs.

Ces travaux ont duré plus d'un an pour aboutir à un consensus autour d'une révision en 3 axes : règles de gestion forestière durable, règles d'accès à la certification PEFC, fonctionnement interne et gouvernance du système PEFC en France.

UNE VALIDATION EN PLUSIEURS ÉTAPES

Ces nouvelles règles issues du consensus entre les parties prenantes ont d'abord été approuvées par l'assemblée générale de PEFC France en juin 2016.

Elles ont ensuite fait l'objet d'une consultation publique internationale et d'une expertise indépendante pour évaluer leur conformité avec les standards internationaux.

La reconnaissance internationale du schéma français de certification forestière pour la période 2017-2021 est intervenue en mai 2017 par un vote de l'assemblée générale de PEFC International.

Clarifier les exigences

Un standard unique de gestion forestière durable remplace désormais les cahiers des charges distincts pour le propriétaire et l'exploitant forestier. Cette évolution de forme va améliorer la gestion forestière :

- À travers une meilleure connaissance de leurs engagements respectifs, le propriétaire et l'exploitant forestier vont pouvoir mieux évaluer la qualité et la conformité des interventions en forêt.
- Ces nouvelles exigences sont plus normatives avec des règles précises et mesurables qui permettent une application et des contrôles facilités, conformément aux exigences de PEFC International.

Planifier pour gérer durablement

PEFC France renforce ses exigences en matière de planification des interventions en forêt pour les propriétaires forestiers de plus de 10 hectares (d'un seul tenant) :

- Le document de gestion sera désormais exigé à l'adhésion pour les propriétaires publics et privés. Ils disposaient jusqu'à présent de 3 ans pour le fournir.
- Le CBPS (Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles) doit désormais être accompagné d'un programme de coupes et travaux pour les propriétaires privés de moins de 25 hectares.



Mieux encadrer pour préserver la forêt

Des règles qualitatives s'appliquent pour les propriétaires et exploitants forestiers adhérents à PEFC :

- interdiction des interventions se traduisant par une régression par rapport au peuplement initial ;
- limitation des rythmes et des niveaux de l'exploitation en fonction de la sensibilité des sols ;
- consolidation des mesures en faveur de l'équilibre sylvo-cynégétique (forêt-gibier) : notamment à travers la déclaration systématique des dégâts de gibier.

Renforcer les conditions d'adhésion

Un renforcement des conditions d'adhésion pour les propriétaires forestiers a été mis en place. De nouveaux documents sont exigés lors de l'adhésion :

- copie de l'agrément du document de gestion durable pour les propriétaires forestiers de plus de 10 hectares ;

- copie de la matrice cadastrale, du parcellaire ou du titre de propriété pour apporter la preuve de sa propriété pour les propriétaires forestiers de moins de 10 hectares.

PEFC France renforce ainsi ses règles de gestion forestière durable auprès de tous les acteurs concernés : propriétaires et exploitants forestiers, entrepreneurs de travaux forestiers. Cela apporte une garantie toujours plus crédible auprès des acteurs de la filière, et en bout de chaîne au consommateur.



Consulter l'intégralité de ces nouvelles règles : <https://www.pefc-france.org/media/2017/09/03-PEFC-FR-ST-1003-1-2016-regles-de-la-gestion-forestiere-durable-exigences-pour-la-france-metropolitaine.pdf>



2017-2022

³ <https://www.pefc.org/standards/technical-documentation/pefc-international-standards-2010>

⁴ <https://www.pefc-france.org/media/2017/09/03-PEFC-FR-ST-1003-1-2016-regles-de-la-gestion-forestiere-durable-exigences-pour-la-france-metropolitaine.pdf>

CONTACT PRESSE

➤ **Charlotte COUFFON**

Tél. : 01 77 37 87 91

Mob. : 06 02 53 93 19

c.couffon@unicorp.fr



Promouvoir
la gestion durable
de la forêt

8, avenue de la République - 75011 Paris
Tél. : +33 1 43 46 57 15 - Fax : +33 1 43 46 57 11
contact@pefc-france.org



| www.pefc-france.org

suivez-nous